



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 15 mai 2012

Présidence : Nicolas Walter

Ouverture : 20h00

Appel : 43 membres présents, 11 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
Olivier Barras
Laurence Bermejo Dubois
Pierre-François Charmillot
Fabio Di Sanza
Christian Hay
Blaise Iselé
Julie Micello
Philippe Rosset
Catherine Safi
David Savelli
Paul Veyrassat
Non Excusé
Dimitri Deyhle

Le quorum est atteint: 78%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2012.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité N° 8.
4. Dépôt du préavis:
 - *27 – Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus.
 - Nomination de la commission ad hoc.
5. Réponse à la motion Aepli et Consorts « Pour un développement de Rolle cohérent et maîtrisé » - Rapport de la commission permanente d'urbanisme, prise de décision.
6. Préavis municipal N° 20/11-16 – Demande de crédit d'étude pour l'élaboration du PPA « Au Château » – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
7. Préavis municipal N° 23/11-16 – Demande de crédits complémentaires au budget 2011– Rapport de la commission des finances, prise de décision.



Conseil Communal de Rolle

8. Préavis municipal N° 24/11-16 – Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
9. Préavis municipal N° 25/11-16 – Demande d'abrogation de la convention Aubonne-Rolle régissant l'activité de la Pci et demande d'adhésion à l'organisation régionale de la Pci du district de Nyon – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
10. Préavis municipal N° 26/11-16 – Acquisition d'une caserne pour le SDIS – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
11. Divers et propositions individuelles.

1. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2012

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications du président

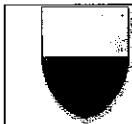
Il procède à la lecture du courrier de démission de M. Blaise Iselé (PLR), puis à celle d'un collectif des usagers du port ouest (une cinquantaine de signatures) relative à la vétusté de ce port et aux travaux à entreprendre sans tarder; ce courrier est remis à la Municipalité pour suite à donner. Il lit également un courrier concernant la présence d'un chien dans l'enceinte du Skate Park, courrier auquel la Municipalité a déjà répondu. Ensuite, en tant que délégué au Conseil Régional, il informe que le plan d'investissement régional (le PIR) a été retiré suite à des remarques de quelques communes pour être retravaillé. Par ailleurs, un crédit de Fr. 170'000.- a été alloué à Vélo Pass pour que l'offre entre Rolle et Coppet soit améliorée mais le conseil communal de Coppet a retenu le projet qui sera ainsi quelque peu retardé.

La sortie annuelle du Conseil communal aura probablement lieu en septembre sur territoire rollois; la date est encore à confirmer et renseignements suivront.

3. Communications de la Municipalité

Mme Byrne Garelli apporte une modification au communiqué de la Municipalité No 8, point 2: installations de cellules photovoltaïques au collège du Martinet; l'indemnité versée est de Fr. 4'800.- et non pas de Fr. 1'400.- comme indiqué. A propos du port ouest, une délégation du collectif du port ouest va être reçue suite au dépôt de leur courrier afin d'évoquer les solutions possibles. Pour donner suite à une précédente intervention de Mme Guisan, la municipale s'est inquiétée de savoir qui occupe les places au port de Rolle; sur 305 places, les rollois en occupent 173 et 11 propriétaires vont recevoir une lettre relative à l'état de leur embarcation afin qu'une remise en état soit entreprise pour assurer la sécurité des autres bateaux du port; si une suite n'est pas donnée à ce courrier, la Municipalité pourra faire procéder à l'enlèvement des bateaux incriminés aux frais des propriétaires. Elle répète que l'enlèvement d'un bateau ne donne pas droit à la suppression de la place de parc tant que le loyer est payé.

Mme Guisan remercie la Municipale pour ces précisions et annonce avoir téléphoné au port de Lausanne qui fonctionne selon le principe des autorisations et non pas des baux à loyer. Ces autorisations sont individuelles et incessibles et si les autorités portuaires remarquent qu'un bateau est à l'abandon, elles peuvent le dénoncer aux autorités compétentes pour enlèvement du port. Elle invite la Municipalité à s'inspirer de l'exemple lausannois.



Conseil Communal de Rolle

M. Echenard informe de la fermeture de la ruelle des Prud'hommes, durant 4 semaines les jours ouvrables. La rue du Port, après pose du gravier, sera ouverte à la circulation dès la semaine suivante. A propos de la gestion des déchets, il évoque le sujet de la taxe au sac à propos de laquelle un préavis sera déposé pour le prochain conseil afin que décision soit prise en septembre.

4. Dépôt des préavis

27 – Réalisation de la 1^{ère} phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du Green Bus.

Les membres de la commission sont: M. Bédert, président; Mme Micello, rapporteur; Mmes Beck, Thentz, MM. Damond, Guisolan, Ansermoz, membres.

La composition de la commission est approuvée à la majorité.

5. Réponse à la motion Aepli et Consorts « Pour un développement de Rolle cohérent et maîtrisé » – Rapport de la commission permanente d'urbanisme.

M. Monod, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion sur le fond, et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt pour passer au vote sur le fond dont le résultat est que cette réponse est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu la réponse de la Municipalité à la motion Aepli et Consorts « Pour un développement de Rolle cohérent et maîtrisé »,
- Entendu le rapport de la commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

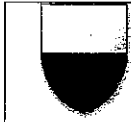
- 1- De valider les cinq options retenues dans le cadre de cette étude.
- 2- De prendre acte de la présente réponse à la motion Aepli du 6 mars 2008.

La réponse à la motion Aepli et Consorts est acceptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mai 2012

6. Préavis municipal N° 20/11-16 – Demande de crédit d'étude pour l'élaboration du PPA « Au Château » – Rapport de la commission ad hoc.

M. Bréchon, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.



Conseil Communal de Rolle

Le président ouvre la discussion sur le fond, et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt. Il passe au vote sur le fond dont le résultat est que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 20 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à mandater les prestataires pour l'étude test et l'élaboration du PPA.
- 2- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 162'000.-.
- 3- D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune à imputer sur le compte No 3500.5090.0 «Etude, élaboration du PPA au Château».
- 4- D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur 5 ans.

Le Préavis N° 20 est accepté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance le 15 mai 2012

7. Préavis municipal N° 23/11-16 – Demandé de crédits complémentaires au budget 2011– Rapport de la commission permanente des finances.

Mme Gentile, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion sur le fond, et passe la parole dans la salle.

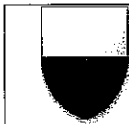
M. Hochstrasser désire savoir à quels travaux se rapportent ces crédits complémentaires.

M. Goël lui explique qu'il s'agit de la dernière partie de la route Auguste-Matringe. Le Fonds Immobilier Romand, en charge de ces travaux, devait prévoir une clef de répartition entre les divers propriétaires (dont la commune qui possède le terrain dit de la Banane). Ces travaux ont duré longtemps et la finition (revêtement final) s'est faite comme il se doit deux ans plus tard. Le décompte a donc été fait très tardivement et le paiement n'a pas été inscrit au budget comme il aurait dû l'être, mais ce montant est contractuellement dû.

Le président referme le débat pour passer au vote sur le fond dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 23 de la Municipalité du 17 février 2012,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,



Décide

- 1- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011 à la hauteur de Fr. 84'086.-.

Le **Préavis N° 23** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mai 2012

8. Préavis municipal N° 24/11-16 – Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance – Rapport de la commission chargée d'étudier cet objet.

Mme Fries, membre de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion sur le fond, et passe la parole dans la salle.

Mme Ehrwein-Nihan lit un texte signé par 6 conseillers PS (José-Manuel Dos Santos, Isabelle Guisan, Jürg Schmutz, Laurent Théodore, Aude Weber-Mayerat, Céline Ehrwein-Nihan). Ces derniers constatent qu'avec ce règlement la vidéosurveillance à Rolle devient une réalité, mais qu'en pense la population rolloise? Ils ne le savent pas car aucune enquête ni aucun débat n'ont eu lieu. Avant de voter un règlement il faut se demander si la vidéo surveillance est réellement désirable et désirée et ce qu'elle offre comme réponse aux problèmes de vandalisme et de sécurité. D'après le préavis municipal il ne s'agit pas d'une solution miracle et les signataires doutent que ces caméras puissent représenter un « bout » de solution, ce qui les a incités à s'opposer au préavis et à inviter les autres conseillers à faire de même. Les études sur les effets de la vidéosurveillance sont contradictoires et rien ne permet d'affirmer avec certitude qu'ils permettent de réduire les actes de vandalisme et de délinquance; ces actes ne seraient-ils d'ailleurs pas simplement déplacés vers d'autres lieux non filmés en ne résolvant pas le problème de fond? En admettant que les caméras aient un effet réducteur sur la criminalité et accroissent le sentiment de sécurité, cela suffit-il à les rendre acceptables? Les caméras de surveillance servent à induire un comportement standardisé, socialement admissible; est-il tolérable que l'Etat utilise un outil qui fonctionne, pour une part en tout cas, sur le leurre et la manipulation? Ne faut-il pas plutôt privilégier des moyens humains fondés sur la relation et la prévention? En relation avec les raisons précédentes, les signataires demandent donc aux conseillers de refuser le préavis présenté.

Mme Tecon partage une grande partie de ce discours; le préavis présenté est assez succinct mais proche de la réalité; il s'agit pour la Municipalité d'être responsable, et cette responsabilité passe par une proposition faite aux conseillers communaux pour savoir comment ils se situent par rapport à ce concept de vidéosurveillance. En ce qui concerne l'avis de la population rolloise, il faut savoir que toute personne peut faire recours à une décision, 30 jours après son acceptation. Ces derniers temps, quatre cas de criminalité grave se sont produits à Rolle. Dans l'un des cas, l'usage de caméras aurait permis une identification rapide des malfaiteurs et une réaction en conséquence. Il faut savoir que l'emplacement des caméras se fait en fonction des endroits où les malfrats sont susceptibles de parquer un véhicule ou de se déplacer à pied ou en voiture pour quitter Rolle. La Municipalité a présenté un règlement type, adopté dans toutes les communes concernées par de la vidéosurveillance. Si le préavis de ce soir est accepté, il sera suivi d'un autre préavis pour une demande de crédits pour l'installation des caméras avec une situation claire précisée par des plans, sachant que chaque caméra est étudiée par un préposé spécialisé. Ensuite il y a l'étape de la mise à l'enquête pour chaque caméra. Ce soir il s'agit seulement d'accepter le concept de la vidéosurveillance.



Conseil Communal de Rolle

M. Peter, en tant que spécialiste du domaine des assurances, confirme que la vidéosurveillance est exigée pour les commerces à risques et que celle-ci permet toujours de dégager des indices.

Mme Truc-Brenneisen, en tant que membre de la commission, insiste sur le fait qu'il a été tenu compte du respect de la vie privée et que les conditions d'utilisation de regard des vidéos sont très surveillées ; elles ne sont consultées qu'en cas de délit. De toute manière, des caméras vidéo se trouvent à présent partout, pour exemple «Google Maps», et l'on est filmé à son insu. Par ailleurs, dans son quartier des voisins ont été cambriolés et les maisons visitées n'étaient pas équipées d'alarme.

M. Schmutz confirme que les signataires du texte initial ne contestent pas le règlement mais regrettent qu'il vienne en amont sur le fond.

M. Hochstrasser argumente que les chiffres parlent d'eux-mêmes; il est malheureux de devoir installer des caméras mais lorsqu'on voit les chiffres et les statistiques, on n'a plus le choix. La situation est critique et on n'est plus à l'abri des incivilités et autres vols car il y a entre quinze et vingt cas de vols ou de braquage par mois à déplorer à Rolle. Les caméras sont un premier pas permettant de lutter contre la criminalité. Elles ont un effet dissuasif, sachant toutefois qu'elles ne résoudront pas tous les problèmes. Il invite le Conseil à voter en faveur du règlement de vidéosurveillance.

M. Echenard, en tant que défenseur des transports publics, reconnaît qu'il existe un problème de sécurité dans les gares le soir ou la nuit. Malheureusement les CFF ne peuvent pas installer de caméras de surveillance sur leur propre territoire car souvent le mât se trouve sur le territoire communal ou l'angle vise une partie communale; cette régie a donc besoin d'un appui et d'un règlement communal pour pouvoir installer des caméras dans les gares. Il invite les conseillers à adopter le règlement qui permettra ensuite de discuter l'emplacement des caméras. Il signale que les caméras de surveillance installées dans les aéroports par exemple, permettent de beaucoup diminuer la délinquance et les brigandages gratuits.

M. Paley croyait qu'il ne s'agissait que de surveiller la Grand-Rue et pas d'autres zones.

Mme Tecon lui répond qu'il s'agit d'un règlement de surveillance concernant la commune de Rolle, avec si nécessaire des développements à la gare et au port ouest; l'idée est de s'adapter et mettre sur pied un concept évolutif avec mise à l'enquête pour chaque pose de caméra.

Mme Ehrwein Nihan estime, par le biais de son interpellation, représenter la population rolloise pour ce sujet sensible qui demande une discussion plus large. Par ailleurs, elle relève que la question des effets, les études vont dans un sens comme dans l'autre et dans le doute, abstenons-nous car pourquoi dépenser de l'énergie pour un concept dont on ne connaît pas l'efficacité? Par ailleurs, est-ce qu'on veut travailler avec une méthode qui standardise les comportements, que les caméras soient allumées ou pas?

Mme Truc-Brenneisen estime que si certains mauvais comportements peuvent être évités, les caméras se justifient.

Mme Schmutz, qui n'est pas une adepte des caméras, a accepté ce préavis en tant que membre de la commission, car la liberté individuelle n'est pas touchée par cette vidéosurveillance. Ne soyons d'ailleurs pas dupes, cette surveillance va se propager de plus en plus et mieux vaut qu'un règlement qui respecte la liberté individuelle soit en place. Elle ne se sent personnellement nullement menacée par ces caméras.

Mme Réa souligne que si on a un comportement adéquat, on n'a rien à craindre de la présence de caméras. En outre, un sondage auprès de la population tel que celui effectués pour les parkings devrait être lancé.

Mme Guisan soutient l'idée de demander à la population son avis par l'entremise d'un sondage et aimerait savoir dans quelle mesure on tient compte du contexte de crise socio-économique dans lequel la criminalité s'inscrit et dans quelle mesure l'utilisation de caméras s'accompagnera de mesures humaines, par exemple d'une augmentation d'équipes de prévention sur le terrain.



Conseil Communal de Rolle

Le président referme le débat pour passer au vote sur le fond dont le résultat est que le préavis est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 24 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'approuver le projet de règlement tel que présenté.

Le **Préavis N° 24** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mai 2012

9. Préavis municipal N° 25/11-16 – Demande d'abrogation de la convention Aubonne-Rolle régissant l'activité de la Pci et demande d'adhésion à l'organisation régionale de la Pci du district de Nyon – Rapport de la commission ad hoc.

M. Bédert, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion sur le fond, et la parole n'étant pas demandée la referme aussitôt pour passer au vote sur le fond dont le résultat est que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 25 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC) et par là même d'abroger la convention de Aubonne-Rolle du 17 décembre 1997.
- 2- D'accepter les statuts de la nouvelle Association à buts multiples des communes du district de Nyon dont un exemplaire est joint au présent préavis.

Le **Préavis N° 25** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mai 2012



10. Préavis municipal N° 26/11-16 – Acquisition d’une caserne pour le SDIS – Rapport de la commission ad hoc.

En préambule, Mme Tecon informe qu’une opposition et deux remarques ont été reçues; l’un des objets de l’opposition porte sur l’emplacement du parking dit d’urgence qui fait l’objet d’une dérogation et qui concerne la zone verte qui longe la route de l’Etraz. En recevant les opposants la première fois, il est apparu qu’il n’était pas possible de discuter de ce sujet et en conséquence mandat a été donné à l’architecte afin qu’il trouve une solution à présenter aux opposants. Ce fut fait en proposant que les 8 places de parc soient placées du côté est de la façade de la caserne où se trouvent des containers (qui ont été repoussés) et des places de parc pour vélos. Les autres objets des oppositions ont trouvé des modalités d’accord et ont été retirés.

M. Schmutz, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Schmutz, en tant que présidente de la commission permanente des finances, confirme que ladite commission a accepté à l’unanimité des membres présents les conclusions financières de ce préavis.

Le président passe alors au vote sur le fond dont le résultat est que le préavis est accepté à l’unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 26 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d’étudier cet objet,
- Considérant qu’il a été porté à l’ordre du jour,

Décide

- 1- D’autoriser la Municipalité à acquérir 500 0/00 du bâtiment dans le but d’y aménager une nouvelle caserne pour le SDIS de l’Etraz.
- 2- D’allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 4.400.000.- pour ce projet. Cette dépense sera financée auprès de l’établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses
 - Cette somme figurera dans le compte d’investissement du patrimoine administratif No 99143.43 « Acquisition d’une caserne pour le Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) », après déduction du subside ECA.
 - Imputée au compte 6510.5030, elle sera amortie en 20 ans selon l’article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes, après prélèvement de Fr. 1’5000.000 du compte No 9280.1 «Réserve du feu».

Le **Préavis N° 26** est accepté à l’unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 15 mai 2012



11. Propositions individuelles et divers.

M. Hochstrasser signale qu'il manque un panneau « priorité à droite » à Beaulieu/Général Guisan car cette priorité n'est que peu respectée. La Municipalité peut-elle faire en sorte que l'attention des automobilistes soit attirée par un panneau de signalisation adéquat ?

M. Echenard explique que l'année dernière, l'une des oppositions traitées concernait le sujet de rendre l'avenue de Beaulieu prioritaire et dans le cadre des travaux de réalisation de la zone 30km/heure en juillet prochain, la perte de priorité se fera de l'Avenue du Général Guisan sur l'avenue de Beaulieu ; dans une dizaine de semaines ce problème sera donc résolu.

M. Bréchon, à propos de l'ASPAIRE, a appris que cette dernière a voté un crédit d'étude de Fr. 540'000.- pour la construction d'un collège à Gilly en juin 2011, et que récemment les citoyens de Gilly qui ont été conviés à la présentation du projet ont appris que le mandat d'architecte a été confié en mandat direct. Comment ce mandat d'importance a-t-il pu être donné en mandat direct alors que des lois existent pour la gestion des marchés publics ?

Le président pense que les membres de l'ASPAIRE et les délégués municipaux pourront relayer cette question au comité directeur de l'ASPAIRE.

M. Peter informe, en tant que vice-président en fonction depuis août 2011, qu'il sera tenu compte de la question de M. Bréchon lors de la prochaine séance.

M. Vanthier aimerait que la Municipalité demande à l'entreprise concessionnaire du Green Bus si le remplacement du véhicule actuel par un véhicule fonctionnant au gaz naturel ou à l'électricité est possible.

M. Schatzmann, à propos de l'intervention de M. Bréchon et en tant que membre de la commission de gestion de l'ASPAIRE, imagine qu'une des raisons avancées est l'urgence de la situation sachant qu'une mise au concours prend beaucoup de temps; il se propose pour le relais de cette question au comité directeur.

M. Roland, à propos de la perte de priorité à l'Avenue du Général Guisan sur celle de Beaulieu aimerait savoir si suite à ce changement il y aura réévaluation des priorités par rapport aux ramifications des petites rues adjacentes.

M. Echenard informe que cette zone 30 km/h provisoire va devenir définitive, depuis l'avenue Jacques Dalcroze, jusqu'à l'extrémité de l'avenue Général Guisan et de l'avenue de Beaulieu jusqu'aux Uttins, et qu'avec les chicanes qui seront posées il sera impossible de rouler à plus de 25 km/h-30 km/h.

Mme Choulât Pugnale demande si vraiment la société Cisco Systems va quitter Rolle.

M. Goël qui n'a pas reçu d'information à ce propos confirme que des bruits courent. Des informations fiables parviendront par le service des impôts. Un rendez-vous avec ce service est prévu au début juin 2012 et des informations seront ensuite fournies au Conseil.

M. Peter a quelques craintes pour la place du port car le sens unique va bientôt se mettre en place, le niveau du lac est très bas ce qui empêche des bateaux de se mettre à l'eau, les régates débutent. Donc avec l'afflux des voitures, des bateaux sur les places de parc et le sens unique, sa préoccupation est l'engorgement de cette zone.

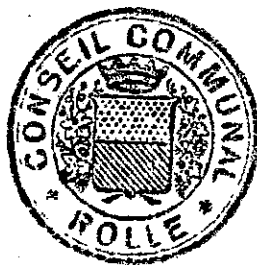
Le Président met un terme à la séance à 21h23 et signale que la séance du 19 juin débutera vraisemblablement à 19h00 au Casino.



Conseil Communal de Rolle

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire